



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025 à 20h  
(Sottens, à l'Emetteur)

---

Le Président du Conseil communal ; Monsieur Christophe Korber, ouvre la séance à 20h02 il n'y a pas de public dans la salle.

Il n'y a pas de remarque à l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

### 01. Ouverture de la séance

Le président passe la parole à la secrétaire qui procède à l'appel. 47 conseillers sont présents, 3 sont excusés. Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

### 02. Procès-verbal du 16 juin 2025

Le président ouvre la discussion s'agissant du procès-verbal du Conseil communal du 16 juin 2025.

Monsieur Grossen souhaite corriger le point 10, page 5, il est indiqué qu'il a déclaré que *l'approbation du projet entraînerait un référendum*. Il précise qu'il avait en réalité dit que *l'approbation du projet pourrait entraîner un référendum*.

Le président soumet au vote le Procès-verbal du 16 juin 2025. Celui-ci est accepté tel que modifié à l'unanimité.

### 03. Communications du président

Le président prend la parole et informe que dans le cadre des prochaines élections du Conseil communal, un article sera prochainement publié dans le journal L'Echo du mois d'octobre 2025 à ce sujet. Le Président invite les membres du Conseil à relayer l'information dans leurs réseaux et leur entourage afin d'identifier des personnes intéressées à devenir Conseiller communal. Il invite les conseillers à consulter les informations fournies par le Canton sur le site <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/et-si-la-commune-cetait-vous>.

Le Conseil communal comptera toujours 50 Conseillers lors de la prochaine législature. En revanche, selon la nouvelle loi sur les communes, il faut maintenant 18 suppléants pour un conseil de plus de 45 membres.

### 04. Communications de la Municipalité 1<sup>ère</sup> partie

Monsieur Pernet prend la parole.

#### Prochaine législature – Elections 2026

La Municipalité va rester à 5 municipaux dans la prochaine législature. Cependant Monsieur Joss a annoncé qu'il ne se représenterait pas à la prochaine législature tandis que les 4 autres se représentent. Monsieur Pernet invite les membres du conseil qui voudraient se présenter à se montrer. Les

candidatures sont ouvertes.

**PACOM**

La mise à l'enquête a été validée fin juillet. 3 Oppositions ont été émises dont 1 non retenue. Les 2 oppositions doivent être traitées. La Municipalité travaille avec un avocat conseil. Elle va demander au Canton la levée partielle de l'effet suspensif sur le reste du territoire. Ainsi le PACOM pourrait entrer en force et les deux parcelles concernées par les oppositions peuvent être traitées de la meilleure des manières sans péjorer les autres propriétaires voulant développer un projet. Le délai est fixé au 14 octobre pour rendre des informations au Tribunal cantonal, CDAP (Cour de droit administratif et public).

La parole est passée à Monsieur Krieg.

**L'eau.**

Suite à l'information de citoyens de Villars-Tiercelin trouvant l'aspect de l'eau suspecte, un souci majeur a été décelé sur le réseau d'eau de Villars-Tiercelin suite à quoi les sources de la Gouille à Villars-Tiercelin ont été mises hors service. Une information urgente aux habitants avec des mesures de précaution sanitaires ont été communiquées. Le réseau a été vidangé puis une désinfection du réseau, avec rinçage et remplissage des installations ont été effectués.

L'OFICO a été averti selon la procédure réglementaire et des analyses d'eau ont été effectuées. Celles-ci nécessitent un délai de 1 à 2 jours pour l'obtention de résultats complets. À l'issue des travaux et des premiers contrôles, le réseau sera rétabli et les mesures de précaution levées, si les résultats sont conformes.

**Travaux Réservoir des Esserts**

Les travaux avancent conformément au planning avec une extension du côté Sud du réservoir. Une fois la maçonnerie séchée, il pourra être mis en service vers mi-fin octobre. A noter que ce réservoir n'est pas mis en cause par le problème survenu à Villars Tiercelin.

**Eaux-usées, STEP**

Une liste d'entretiens devant être faits est présentée notamment à la STEP de Sottens Mérine au niveau du pont racleur.

Monsieur Krieg souhaite revenir sur la question qu'a posée Monsieur François Cornu lors d'une séance de conseil concernant l'analyse de la charge d'entrée de 2000 équivalents habitants. Les premières investigations permettent de constater que cette charge est avérée, il reste à déterminer quand cette surcharge arrive et de pouvoir identifier les raisons. Une des conséquences de cette surcharge est qu'elle tue la bactériologie mise en place dans les bassins ce qui implique qu'il faut reprendre leur développement. Du côté des résultats d'exploitations on va dans le bon sens malgré cela.

Du côté de Villars Tiercelin, une téléalarme et une sonde de bassin sont installées.

Dans la STEP de Montaubion-Chardonney, un diffuseur, de la tuyauterie sont à remplacer pour améliorer sa performance. Le remplacement du vieux tableau électrique est envisagé.

A la Sapelle à Villars-Tiercelin, au niveau de la station de relevage d'eaux usées, un contrôle OIBT a montré que le tableau n'était plus conforme, il va donc y avoir des travaux à faire là aussi.

**Route et chemins**

Des travaux d'entretiens sont prévus à Montaubion-Chardonney et au chemin Général Guisan à Villars-Tiercelin, ils devraient encore être faits cette année. Il faut attendre la fin des travaux agricoles pour commencer.

Pour les autres entretiens identifiés, une demande de subventions a été faite avec le soutien du bureau Gemetris qui a confirmé l'éligibilité. L'appel d'offres est en cours. Une partie des travaux est prévue sur le budget en 2025 et le solde des travaux sera sur le nouveau dossier AF3 de 2026.

La réfection de la Route RC545 de Villars-Mendraz à Hermenches est en phase de travaux sur route ouverte régulée par feux jusqu'à fin 2025. Dans un deuxième temps, des travaux sur route fermée sont prévus sur 130 jours dès janvier 2026. L'itinéraire du CarPostal doit être dévié et des discussions sont en cours pour définir quels arrêts doivent être modifiés.

Du côté de Villars-Tiercelin, une signalisation a été mise en place pour le trafic agricole, conformément à l'emplacement fixé par la DGMR. Ces panneaux ont occasionné certaines nuisances pour les propriétaires voisins, La Municipalité le regrette. Elle exprime néanmoins l'espoir que cette signalisation remplira efficacement son rôle.

Monsieur David Gavillet prend la parole.

#### **Déchetterie**

À la suite des discussions menées au mois d'août, un troisième examen préalable a été demandé. Des ajustements ont été apportés au projet notamment sur la zone d'utilité publique avec la nouvelle déchetterie et peut-être future grande salle intercommunale ainsi que sur la zone agricole protégée. L'organisation du stationnement a également été revue, avec l'ajout de places de parc le long de la route. Par ailleurs, l'accès à la route cantonale présentait un problème de visibilité, notamment en lien avec le seuil requis des 100 mètres ; ce point a été résolu grâce au déplacement de l'entrée. Enfin, le sens de rotation à l'intérieur de la déchetterie ainsi que l'orientation des bennes ont été adaptés afin d'optimiser la circulation.

Le règlement a été modifié permettant ainsi d'effectuer des transformations dans le bâtiment de l'Émetteur, pour autant que celles-ci soient réalisées de manière raisonnée.

Mathilde Goumaz prend la parole.

#### **Sortie des ainés**

Elle fait un retour sur la sortie des ainés qui s'est déroulée à la Foire du Valais et qui a réuni 69 participants. Les personnes qui n'ont pas pu prendre part à cette sortie seront invitées au brunch de Noël organisé par la Commune.

#### **Boîte à livres de Peney-le-Jorat**

Madame Chloé Nicolet s'est portée volontaire pour la gestion de la boîte à livres de Peney-le-Jorat. La boîte a été construite par la Fondation de probation et son inauguration est prévue le mercredi 8 octobre 2025 à 17h. Plusieurs bénévoles se chargeront par la suite de son entretien et de son suivi.

La parole est passée au Président.

### **05. Préavis 35-2025 – Arrêté d'imposition**

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La parole est passée à la commission des finances qui lit son rapport.

La commission des finances dépose un amendement du préavis 35-2025 sur l'imposition sur les chiens comme suit :

Point 9 : Arrêté d'imposition pour 2026  
Impôt sur les chiens par chien 100 Fr.

Avant le passage au sondage, Monsieur le Syndic demande la parole afin d'apporter des informations complémentaires. Il précise que, concernant le préavis en discussion, la Municipalité n'a pas rencontré la COFIN pour en justifier le contenu, mais qu'elle s'est annoncée disponible pour répondre à toute question émanant de celle-ci.

Monsieur le Syndic expose ensuite les éléments ayant conduit la Municipalité à formuler le préavis : Après analyse de la situation, il ressort que, malgré la présence de 42 poubelles à chiens sur le territoire communal, une quantité importante d'excréments demeure encore sur la voie publique. Il relève également le temps important consacré par les collaborateurs de la voirie à la vidange de ces poubelles, dont certaines contiennent divers déchets ne correspondant pas à leur usage prévu. Il mentionne encore que l'achat des cornets rouges représente un coût annuel d'environ CHF 1'500.–. Au vu de ces constats, la Municipalité a estimé pertinent de soumettre le préavis tel que présenté au Conseil communal.

Le Président du Conseil communal rappelle que, conformément au règlement, un amendement doit être soutenu par cinq conseillers communaux pour pouvoir être pris en considération.

Il procède ensuite à la consultation de l'assemblée afin de déterminer le soutien à l'amendement proposé au préavis n° 35-2025 tel que formulé par la COFIN.

Cinq conseillers communaux manifestent leur soutien à cet amendement, lequel est dès lors recevable.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Monsieur Aubert demande la parole. Il souhaite clarifier le point relatif au passage de la taxe de CHF 100.– à CHF 150.–, et s'enquiert de savoir si cette augmentation est liée à la couverture financière des frais d'entretien, d'exploitation ainsi qu'aux heures de travail payées. Selon lui, cela reviendrait à faire supporter cette part des coûts directement aux ménages.

Monsieur Pernet répond que la charge liée au poids des déchets (kilos) n'a pas été pondérée dans l'analyse.

Madame Laurence Pralong demande ce qu'est le Programme AMICUS.

Il est expliqué qu'AMICUS est la base de données nationale suisse destinée à l'enregistrement des chiens, à laquelle l'inscription est obligatoire pour tous les propriétaires. Il est précisé que la Commune est responsable de saisir et mettre à jour les informations relatives aux chiens sur cette plateforme.

Madame Février précise qu'elle est propriétaire de six chiens et qu'elle ne procède à l'enregistrement dans AMICUS qu'une seule fois par animal, cet enregistrement étant valable pour toute la durée de vie du chien. Elle constate qu'il y a bien des excréments un peu partout et comprend le problème. Elle se demande ce qui est inclus dans ces taxes qui sont imposées.

Il n'y a plus de question.

Le président procède au vote de l'amendement.

Au vote : 12 conseillers sont pour l'amendement, 23 sont contre et 8 il y a abstentions. L'amendement est rejeté à une majorité.

Le préavis est voté sans modification.

Au vote, le préavis 35-2025 est accepté à la majorité avec 3 avis contraires et 3 abstentions.

## **06. Préavis 36-2025 – Rétributions et indemnités pour la législature 2026-2031**

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La commission des finances lit son rapport.

La discussion est ouverte.

Monsieur Grossen souhaite s'assurer que les propositions concernant le Conseil communal et de son bureau sont bien des propositions venant du bureau. Il rappelle de la loi est très claire, ce n'est pas à la Municipalité de proposer c'est le bureau qui propose. C'est une des rares choses qui ne passe pas par la Municipalité.

Le Président confirme que cela n'a pas été le cas puisque la demande est venue de la Municipalité. Lorsqu'il a constaté cela, le Président en a fait part à la Municipalité. Monsieur Korber était d'accord avec la proposition.

Il n'y a plus de question sur le préavis 36-2025.

Au vote, le Préavis 36-2025 est accepté à la majorité avec 2 avis contraires et 1 abstention.

## 07. Communications de la Municipalité (2<sup>ème</sup> partie)

Monsieur Pernet prend la parole.

Tous les documents nécessaires à la mise à l'enquête du projet de garderie à Villars-Tiercelin sont désormais réunis.

M. Fragnière, BAMO (bureau d'assistant à maître d'ouvrage) pour la commune, poursuit la collaboration avec le bureau Aubert ainsi qu'avec le géomètre dans le cadre de la seconde mise à l'enquête concernant l'aménagement de la rue destiné aux places de parc.

Par ailleurs, la procédure de signature chez le notaire pour l'échange de la parcelle appartenant à Mme Keller est en voie d'aboutissement.

Il a été décidé au sein de la Municipalité que Mme Mathilde Goumaz, Monsieur Bernard Krieg et Monsieur le Syndic assureront conjointement le suivi de ce projet.

## 08. Commission de l'énergie

Monsieur Damien Bœuf prend la parole.

Monsieur Bœuf, président de la Commission Énergie, présente l'état d'avancement des travaux de la commission.

Il rappelle que la commission, créée en 2013, a pour mission d'accompagner la Commune dans le domaine du développement durable, notamment grâce au fonds dédié aux actions en lien avec l'énergie et le développement durable, et qu'elle assure une veille régulière sur ces questions en lien avec l'énergie. Depuis 2022, ses séances se tiennent de manière soutenue et leur fréquence a encore augmenté en 2025 afin de poursuivre l'élaboration du Plan Énergétique et Climat Communal (PECC).

Monsieur Bœuf expose ensuite les activités menées par la commission. Celle-ci assure le suivi des subventions communales dans les domaines thermique, photovoltaïque et de la mobilité, et met à jour les directives y relatives. Elle suit l'évolution des consommations énergétiques. En collaboration ponctuelle avec le mandataire AC'tech, elle promeut l'analyse des enveloppes thermiques des bâtiments privés. Elle a également créé de nouvelles directives concernant les subventions dédiées à la mobilité et conduit une étude d'optimisation énergétique portant sur trois bâtiments communaux. Il relève qu'à la suite d'une séance publique organisée en 2022, dix propriétaires privés ont manifesté leur intérêt et mené à terme les démarches proposées.

La composition de la commission est rappelée : M. Damien Bœuf, Mme Florine Joss, M. Jean-Michel Corboud, M. Étienne Stadler et M. Stéphane Sauvageat, auxquels s'ajoutent, pour la Municipalité, Mme Mathilde Goumaz et M. Bernard Krieg.

Concernant l'avancement du PECC, M. Bœuf souligne l'ampleur et l'importance du travail en cours, dans la mesure où les futures actions de la Commune en découlent directement. Mme Currit, représentante du Canton, salue la démarche proactive de la Commune, qui mène ce projet en grande partie de manière autonome. Une réflexion pour l'appui d'un prestataire externe chargé de soutenir la progression des travaux est en cours.

Un état des lieux énergétique est présenté. La consommation électrique, tant communale que domestique, demeure stable, malgré l'augmentation de la population. La production solaire photovoltaïque poursuit sa progression. Des cartes identifiant les surfaces favorables aux forages géothermiques et les limites de profondeur ont été réalisées et montrent que la Commune se trouve dans une situation plus favorable que la moyenne cantonale. Les cartes des biotopes doivent toutefois encore être intégrées au PECC.

Pour la suite, la commission poursuivra la mise à jour des directives communales, la finalisation du PECC et la concrétisation du projet de borne de recharge de véhicules électriques. Elle continuera également de suivre les améliorations énergétiques des bâtiments communaux et veillera à l'évolution du fonds pour le développement durable, dont les ressources diminuent tandis que les demandes de subventions augmentent. Des soirées thématiques, avec intervention de spécialistes, pourraient également être organisées pour informer et sensibiliser la population.

En conclusion, M. Bœuf souligne que la Commune se positionne comme « bon élève » en matière d'énergie et de durabilité.

Le président reprend la parole et remercie la commission Energie pour son travail, elle sera reconduite à la prochaine législature.

Le président ouvre les discussions.

Mme Grimm relève et félicite le travail de la Commission depuis le dépôt de sa motion en 2013, elle estime que l'évolution est positive. Elle salue également le courage de se lancer seuls dans le PECC. Elle comprendrait si la commission devait faire appel à un mandataire pour de l'aide.

Mme Grimm demande si la question des éoliennes aux portes de Jorat-Menthue est prise en compte dans cette commission et ses discussions avec la Commune ?

M. Bœuf répond que ce point ne relève pas du PECC, il précise que la commission est tenue informée et participe aux soirées d'informations organisées à ce sujet.

Il n'y a plus de questions.

## **09. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Grossen prend la parole et souhaite parler de l'ASIRE, l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens, et la révision de ses statuts qui devra être soumise au vote du Conseil lors de la séance de décembre.

Il rappelle que cette révision découle de l'entrée en vigueur en janvier 2025 de la NPIV ; Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise. Cette réforme introduit la notion d'élèves pondérés, un mécanisme visant à corriger les inégalités constatées par le Canton concernant les distances scolaires et les charges spécifiques liées à l'infrastructure et au transport. Plusieurs communes membres de l'ASIRE bénéficient désormais de retours financiers cantonaux significatifs. En revanche, à Echallens au même titre que l'ensemble des communes, la commune continue de participer aux frais de transport, sans bénéficier de subventions de l'État.

Monsieur Grossen rappelle qu'au moment de la création de l'ASIRE en 2014, la répartition des charges de transport et d'infrastructures reposait uniquement sur le critère de l'habitant afin d'assurer une meilleure égalité entre communes indépendamment de leur taille et du nombre de contribuables.

Avec la nouvelle péréquation, certaines communes perçoivent désormais de l'argent du Canton alors qu'elles ne supportent pas les mêmes charges que d'autres communes plus éloignées.

La proposition de modification implique que les communes membres reversent à l'ASIRE la totalité des montants perçus au titre de la pondération des élèves.

Une nouvelle intervention de Monsieur Braillard porte sur un chemin AF3 en lien avec les travaux prévus au Chalet de Sottens. Il est demandé pourquoi les subventions ne couvrent qu'une partie du tracé et non l'ensemble du chemin. Il est également suggéré de profiter des travaux pour y installer la fibre optique jusqu'au chalet.

Monsieur Krieg répond qu'il s'agit d'une question de priorité et de moyens. Sur la base des recommandations de l'ingénieur, les interventions sont réalisées progressivement en veillant à respecter les normes et gabarits requis.

Concernant la fibre optique, le mail reçu a été transmis à Swisscom et à ce jour, il n'y a pas de réponse.

Monsieur Morisod demande des précisions concernant la nature de la prétendue contamination de l'eau à Villars-Tiercelin ainsi que l'identification de son origine.

Monsieur Krieg indique qu'il ne s'agit pas d'une contamination avérée, mais d'un signalement émanant de citoyens. Il précise que, dans le village de Villars-Tiercelin, l'alimentation en eau provient des sources de la Gouille. Par mesure de précaution, celles-ci ont été mises hors service. Le fontainier n'est pas en mesure de déterminer précisément le secteur concerné, les sources étant directement raccordées au réseau. La Commune demeure dans l'attente des résultats de la seconde analyse avant d'envisager la remise en service de la source.

Monsieur Cornu informe le Conseil qu'il souhaite porter à sa connaissance plusieurs éléments relatifs à l'organisation paroissiale. Il lit à cet effet un texte indiquant que la Commune relève actuellement de deux paroisses de l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud : Villars-Tiercelin et Montaubion-Chardonney appartiennent à la paroisse de la Haute-Menthue, tandis que Peney-le-Jorat, Villars-Mendraz et Sottens sont rattachés à la paroisse du Plateau du Jorat. Il indique qu'une réforme cantonale est en cours, menée par le Conseil Synodal, visant à réduire le nombre de paroisses à un total de vingt-cinq à trente à l'horizon 2029. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre plus large du projet « Église 29 », dont l'objectif est d'alléger les structures et de renforcer la dynamique ecclésiale au sein du canton. Dans ce contexte, il est envisagé de regrouper les cinq paroisses situées autour d'Echallens, en y intégrant également les paroisses du Talent et du Sauteruz. Monsieur Cornu précise encore que les assemblées paroissiales appelées à se prononcer sur cette proposition se tiendront le 20 novembre pour la paroisse Jorat-Menthue et le 17 décembre pour la paroisse de la Haute-Menthue et il invite les membres du Conseil à participer à ces assemblées pour parler de l'avenir de ces paroisses.

Mme Grimm, souhaite soulever un point concernant la contamination d'eau. Il a été recommandé de boire de l'eau en bouteille et s'enquiert des mesures envisagées pour assurer la livraison de bouteilles aux personnes âgées ou vulnérables. Elle interroge également la méthodologie de communication utilisée lors de cet incident. Tout en remerciant le personnel communal pour son travail, notamment le porte-à-porte et la distribution de circulaires, elle souligne qu'au vu des outils technologiques disponibles, une diffusion plus rapide et plus efficace de l'information serait souhaitable, notamment via un système tel que SwissAlert, afin d'éviter que certaines personnes ne se retrouvent exposées par manque d'information.

M. Pernet prend acte des remarques et indique que la Commune est actuellement en discussion avec deux sociétés en vue de mettre en place un dispositif de communication de type messagerie instantanée, distinct d'un groupe WhatsApp, permettant d'informer la population de manière plus rapide et centralisée.

Mme Goumaz a proposé une parenthèse ludique et a invité les membres du Conseil à répondre au sondage pour tester leurs connaissances sur la Commune et ses Municipaux. A l'aide de leurs téléphones portables via un QR code menant à la plateforme menti.com et un code, les conseillers ont joué le jeu et participé au quiz.

M. Aubert demande ce qu'il faut faire pour annoncer la présence du Frelon Asiatique qui a été constaté à Villars-Tiercelin.

M. Pernet répond qu'il faut l'annoncer sur le site cantonal frelonasiatique.ch et localiser exactement l'emplacement.

Monsieur Grossen raconte une anecdote sur l'histoire des voyages de la municipalité. Jusque dans les années 90, les voyages des municipalités étaient alimentés par les « échus » qui étaient issus de la vente du bois. Autre temps, autres mœurs, maintenant ce sont les municipaux qui doivent financer ces voyages. A Poliez-Pittet un citoyen a interpellé le Conseil d'Etat sur ce sujet et un certain Monsieur Pidoux a dit qu'on avait le droit de mettre les échus dans les recettes et de mettre le voyage d'étude aux frais de la caisse communale. Il avait également donné un délai pour liquider les caisses noires. M. Grossen précise que l'année suivante la municipalité est allée en Sicile et qu'elle a envoyé une carte postale à M. Pidoux qui disait : Monsieur le Conseiller d'Etat, conformément à votre demande, nous sommes en train de liquider la caisse noire.

Il n'y a pas d'autres questions.

Monsieur le Président du Conseil reprend la parole et rappelle la prochaine date du Conseil qui aura lieu le 8 décembre 2025.

La séance est levée à 21h44.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Nadja Gonthier